

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Maître Angèle MARIOTTI notaire à GHISONACCIA (20240) Immeuble Linari I Route de Ghisoni Tel : 04.95.61.05.44

Commune de SAN GAVINO DI FIUMORBO (20243)

Suivant acte reçu par Maître Angèle MARIOTTI, Officier Public, Notaire à GHISONACCIA (20240), le 29 juillet 2025, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la loi du 06 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Madame **Jacqueline Pierrette TOMASI**, retraitée, demeurant à MARSEILLE 9ÈME ARRONDISSEMENT (13009) 11 rue Bel Ombre Vert Bocage Bâtiment A2, née à PARIS (75000) le 25 avril 1925.

Sur la commune de SAN GAVINO DI FIUMORBO (20243) :

1- Une maison d'habitation figurant au cadastre sous les indications suivantes :

-section E numéro 659 lieudit San Gavino pour 00ha 00a 64ca

2- Diverses parcelles de terre figurant au cadastre sous les indications suivantes :

-section E numéro 770 lieudit Capanna Nova pour 00ha 02a 85ca

-section E numéro 798 lieudit Arbitro pour 00ha 11a 34ca

-section E numéro 960 lieudit Orzareccia pour 00ha 08a 10ca

-section E numéro 290 lieudit Quarceta pour 00ha 03a 94ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS, Me Angèle MARIOTTI notaire Officier Public
Adresse mail de l'étude : angele.mariotti@notaires.fr